

# LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

DANS LES ÉCOLES, LES COLLÈGES ET LES LYCÉES PUBLICS



PROGRAMME «ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER  
DEGRE »

## RENTREE SCOLAIRE 2007

### REPARTITION DES CREATIONS D'EMPLOIS D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE PUBLIC

780 emplois d'enseignants du premier degré sont créés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007 dont 500 au titre de la démographie scolaire, 200 pour l'intégration progressive des instituteurs de Mayotte dans la fonction publique d'Etat et 80 pour accueillir les élèves sortant de l'institut de formation de Mayotte.

A la rentrée 2006, la hausse des effectifs d'élèves a été de 18 000 élèves alors que 33 000 élèves étaient attendus, soit un écart de 15 000 élèves. La hausse des effectifs d'élèves prévue à la rentrée 2007 est de l'ordre de 24 000 élèves. Sept académies sont susceptibles, en l'état actuel des prévisions, d'être concernées par une baisse de leur démographie scolaire : Nancy-Metz et Reims mais, également, Caen, Lille, Nice, Strasbourg, et la Martinique.

Pour avoir plus de détails sur le déroulement de la rentrée 2006, il convient de se référer au document de travail intitulé « Bilan de la rentrée scolaire dans le premier degré ».

Les dotations de la rentrée 2007 ont été établies à partir d'une analyse qui prend en compte, non seulement, les évolutions démographiques, mais également, le caractère excédentaire ou déficitaire des moyens alloués en fonction des caractéristiques des académies et au regard de critères territoriaux, sociaux ou de contraintes structurelles.

Le dispositif des « stages filés » qui permet de concilier les besoins de formation en responsabilité des enseignants stagiaires avec la nécessité de compenser, ponctuellement, les décharges de service des directeurs d'école à 4 classes, constitue, cette année, un élément d'appréciation complémentaire. Dans de nombreuses académies, notamment, urbaines, le potentiel représenté par les stages « filés » excède le coût des décharges des directeurs d'école à 4 classes ; l'accroissement des moyens de remplacement est, alors, significatif (+362 emplois à la rentrée 2006 – c.f. p 24 du document « Bilan de rentrée 2006 »). A l'inverse, quelques académies à dominante rurale connaissent des difficultés de remplacement, le nombre des enseignants stagiaires disponibles étant insuffisant.

Ainsi, d'une manière générale, le calibrage des dotations tient compte des évolutions qualitatives souhaitables tout en intégrant la volonté de réduire les écarts entre les académies comparables dans un contexte de meilleure maîtrise des dépenses de l'Etat.

### SUPPRESSION d' EMPLOIS D'INTERVENANTS EXTERIEURS DE LANGUE VIVANTE

Les maîtres du premier degré représentent plus de 75 % de l'ensemble des personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes. Ce pourcentage est en augmentation : il est lié à l'intégration de l'enseignement des langues dans la formation initiale des professeurs des écoles. Cela permet de réduire le recours à des intervenants extérieurs de langue vivante. Dans le projet de répartition de ces suppressions, il a été tenu compte du potentiel d'enseignants habilités pour les langues vivantes et du retard éventuel dans l'enseignement des langues dans le cycle 3. Au total 300 emplois sont supprimés.

## **L'élaboration de la « carte scolaire »**

Les conditions d'élaboration de la « carte scolaire » dans le premier degré doivent garantir, aux niveaux national, académique, et départemental, l'équité, la transparence et la concertation nécessaires.

### **La méthode de répartition des emplois d'enseignants du premier degré**

Outre la prise en compte des variations démographiques, le recours à différents indicateurs, établis à partir de données de l'INSEE, traduit des préoccupations plus qualitatives : maintien du service public dans les zones rurales pour l'indicateur territorial, volonté de favoriser la réussite des élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées pour l'indicateur social et respect des caractéristiques du réseau scolaire de l'académie pour l'indicateur de contraintes structurelles.

Ces indicateurs permettent d'apprécier la situation d'une académie par rapport à sa dotation globale et non plus par rapport aux seules variations du nombre d'emplois liées aux flux démographiques.

Les trois indicateurs pris en compte ont pour objectif d'analyser, de manière relative, les taux d'encadrement globaux des académies et de définir les situations excédentaires ou déficitaires. Ils ont été constitués de la manière suivante :

+ Pour l'indicateur territorial, il s'agit :

- de la densité de la population des 2 à 16 ans.
- du pourcentage de la population dans le rural.
- du poids du rural isolé.

+ Pour l'indicateur social, sont combinés :

- le taux de RMIstes.
- le pourcentage de PCS défavorisées.
- le pourcentage de chômeurs.

Cet indicateur est calculé en moyenne mobile sur les 3 dernières années pour prendre en compte de manière plus réaliste son évolution.

+ l'indicateur de « contraintes structurelles » est déterminé à partir :

- du pourcentage des écoles de 1 à 2 classes.
- du pourcentage des écoles de 3 à 4 classes.
- du pourcentage des écoles de plus de 11 classes.
- du pourcentage des écoles appartenant à une zone d'éducation prioritaire.

## **Les propositions de mesures de rentrée pour les différentes académies s'effectuent en deux étapes :**

**+ 1<sup>ère</sup> étape : *Prise en compte des évolutions démographiques.***

L'évolution de la démographie est la première donnée prise en compte. L'indicateur de contraintes structurelles permet d'identifier les académies qui connaissent des contraintes fortes, moyennes ou faibles (voir tableau N°1). L'objectif, à ce stade, est de pondérer les évolutions démographiques en fonction de la capacité effective de l'académie à accueillir dans les structures scolaires existantes les élèves supplémentaires ou, au contraire, à resserrer le réseau scolaire en fonction des diminutions d'élèves.

La prise en compte de la démographie scolaire par académie s'effectue de manière différenciée selon qu'il s'agit d'une hausse ou d'une baisse d'effectifs. Ces valeurs sont, dans les deux cas, modulées en fonction de l'importance de l'indicateur de contraintes structurelles.

A l'issue de cette première étape, il est possible de déterminer les attributions ou retraits d'emplois au titre des évolutions démographiques.

+ 2<sup>ème</sup> étape : Rééquilibrage des dotations académiques en fonction de la typologie des académies à partir de l'indicateur « territorial » et de l'indicateur social.

La prise en compte des situations des académies implique de considérer l'ensemble des emplois de l'académie et pas seulement ceux liés aux variations d'effectifs d'élèves.

La combinaison des indicateurs territorial et social permet d'établir une typologie des académies présentée dans le tableau N° 2.

A partir de l'indicateur territorial est calculé, pour chacune des catégories (« à dominante urbaine », « contrastée » et « à dominante rurale »), un taux d'encadrement moyen de référence (nombre de postes pour 100 élèves : P/E). Le nombre de postes de la rentrée 2006 a été calculé en ajoutant au nombre de postes implantés dans chaque académie, 50 % du gain en emplois (ou de la perte) obtenu en rapprochant le potentiel en emplois des stages « filés » et les besoins de décharges des directeurs d'école à 4 classes.

A chaque ensemble cohérent d'académies déterminé dans le tableau N°2 est appliqué un traitement différencié qui tient compte des poids relatifs de l'indicateur social et de l'indicateur territorial.

A l'issue de cette deuxième étape, des mesures de rééquilibrages des dotations entre les académies sont définies.

### ***Tableau N°1 : Indicateur de contraintes structurelles***

Cet indicateur repose sur les données de la rentrée 1999. Il n'a pas pu être actualisé en raison du manque de fiabilité des constats aux rentrées suivantes.

<b>FAIBLE</b>	<b>MOYEN</b>	<b>FORT</b>
Aix-Marseille Caen Lille Lyon Nantes Nice Orléans-Tours Paris Rennes Versailles	Amiens Bordeaux Créteil Grenoble Montpellier Nancy-Metz Poitiers Rouen Strasbourg	Besançon Clermont-Ferrand Corse Dijon Limoges Reims Toulouse

**Tableau N°2 :**

***Typologie des académies selon l'indicateur social et l'indicateur territorial***

L'indicateur social est calculé en faisant la moyenne sur les trois dernières années (2003-2004-2005) des critères qui le composent. La typologie qui en résulte reste identique à celle qui avait été établie précédemment en prenant en compte la seule année 1999. L'indicateur territorial calculé sur la base du recensement de 1999 et actualisé, en ce qui concerne la densité de la population 2-16 ans au km<sup>2</sup>, reste inchangé. Par rapport aux années précédentes, le P/E moyen a été actualisé : on a calculé la moyenne des P/E des trois dernières années. Pour l'année 2006-2007, le P/E intègre 50 % du gain en emplois (ou de la perte) obtenu en rapprochant le potentiel en emplois des stages « filés » et les besoins en décharge des directeurs d'école à 4 classes.

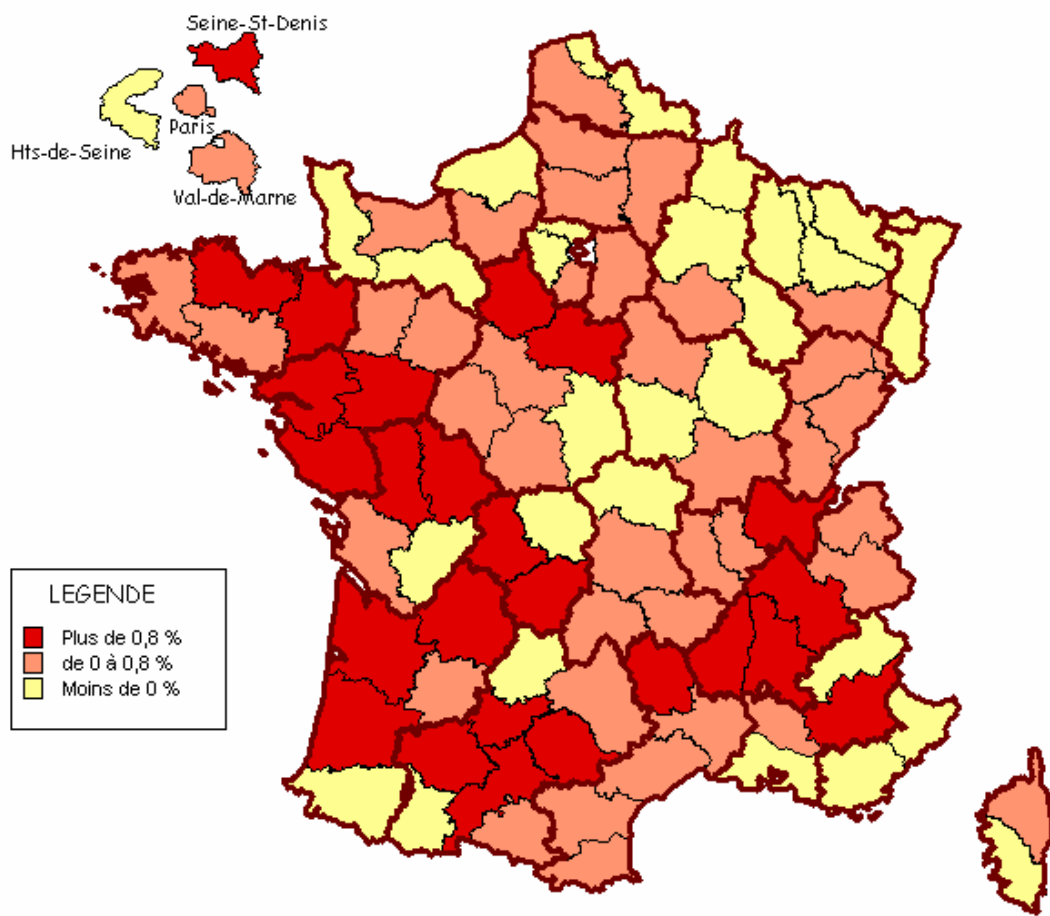
<b>TERRITORIAL ► SOCIAL ▼</b>	<b>DOMINANTE URBAINE P/E moyen = 5,23</b>	<b>CONTRASTE P/E moyen = 5,34</b>	<b>DOMINANTE RURALE P/E moyen = 5,69</b>
<b>FORT</b>	Lille Nice Rouen	Aix-Marseille Amiens Montpellier	Corse Reims
<b>MOYEN</b>	Créteil Lyon Versailles	Bordeaux Caen Grenoble Nancy-Metz Nantes Orléans-Tours Toulouse	Dijon Poitiers
<b>FAIBLE</b>	Paris Strasbourg	Besançon Rennes	Clermont-Ferrand Limoges

PROGRAMME "ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRE"  
EMPLOIS D'ENSEIGNANTS  
EVOLUTION DES EMPLOIS A LA RENTREE SCOLAIRE 2007

Académie	Stock d'emplois		Variation des dotations à la Rentrée Scolaire 2007	
	Emplois des enseignants au 01/09/2006	Intervenants extérieurs en langue	Enseignants du premier degré	Intervenants extérieurs en langue
AIX-MARSEILLE	13 575,50	45,00	+2	-11
AMIENS	10 466,00	74,50	+2	-11
BESANCON	6 206,75	44,00	-8	-4
BORDEAUX	14 051,50	129,00	+91	-11
CAEN	6 920,50	34,00	-20	-4
CLERMONT-FERRAND	6 158,50	42,00	-9	-5
CORSE	1 412,00	45,50	-16	0
CRETEIL	23 836,50	137,00	+100	-34
DIJON	8 318,00	33,00	+2	-8
GRENOBLE	14 959,00	96,00	+86	-13
LILLE	20 946,00	148,00	+2	-18
LIMOGES	3 348,50	12,00	+11	-3
LYON	14 143,00	70,00	+45	-14
MONTPELLIER	12 243,00	42,00	+27	-11
NANCY-METZ	12 391,50	48,00	-73	-11
NANTES	12 950,00	65,00	+84	-12
NICE	9 442,00	43,00	-16	-8
ORLEANS-TOURS	12 377,50	68,00	+31	-12
PARIS	7 630,00	44,00	+10	-8
POITIERS	7 881,00	43,00	+26	-7
REIMS	7 445,25	33,00	-72	-7
RENNES	10 624,00	59,00	+86	-8
ROUEN	9 731,50	38,00	-7	-10
STRASBOURG	9 189,25	66,00	-25	-11
TOULOUSE	13 400,50	79,00	+44	-7
VERSAILLES	29 096,50	166,00	+17	-42
MARTINIQUE	2 812,00	18,00	-32	0
GUADELOUPE	3 174,00	12,00	-13	0
GUYANE	2 090,00	10,50	+70	-3
REUNION	6 152,00	31,00	+14	-7
<b>ENSEMBLE</b>	<b>312 971,75</b>	<b>1 775,50</b>	<b>459</b>	<b>-300</b>



# PREVISIONS DES EFFECTIFS D'ELEVES A LA RENTREE 2007



FRANCE METROPOLITAINE + DOM: 0,4 %

GUADELOUPE

MARTINIQUE

GUYANE

REUNION

PROGRAMME « ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE PUBLIC  
DU SECOND DEGRE »

- **emplois d'enseignants**

## Principes de la répartition

La répartition des moyens d'enseignement et de suppléance pour la rentrée 2007 est guidée à la fois par la dotation budgétaire et par le souci de rééquilibrer les dotations entre les académies.

Ce rééquilibrage est obtenu en agissant, d'une part, sur les dotations de base (les «stocks») par des retraits de moyens dans les académies excédentaires au bénéfice des académies déficitaires avec l'objectif de réduire les écarts de dotation et d'autre part, sur les flux liés aux évolutions démographiques.

Plus précisément :

- le rééquilibrage des dotations de base s'appuie sur la mesure des écarts entre les académies, en tenant compte notamment des corrections liées aux écarts prévisions/constats d'effectifs constatés les années précédentes ;
- le financement de la démographie en appliquant à la variation des effectifs le H/E de l'académie modulé par l'indicateur de remplissage des structures.

*L'évolution des effectifs, de l'ordre de - 25 000 élèves, concerne pour -11 800 le collège ; - 10 100 le lycée pré-bac et environ -3 600 le LP (hausse prévue en post bac + 700). Par rapport à ces dernières années, où les baisses démographiques touchaient essentiellement le collège, on assiste à une remontée du collège faisant suite aux hausses d'effectifs constatées dans le 1<sup>er</sup> degré alors que le lycée est maintenant touché par la baisse démographique.*

*Quelques académies métropolitaines ( Bordeaux, Toulouse, Nantes.. ) devraient à nouveau connaître une évolution démographique positive à la rentrée 2007, la Guyane apparaissant toujours en forte hausse.*

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, un effort particulier est fait en direction des élèves handicapés par la création de 166 emplois au titre des ouvertures d'unités pédagogiques d'intégration et des élèves en grande difficulté par la création de 300 emplois pour l'ouverture de 200 dispositifs relais.

La volonté de recentrer les moyens sur les priorités du système éducatif, en remobilisant plus de potentiel pour les activités d'enseignement devant les élèves, conduit au retrait de 3 068 emplois au titre des décharges des enseignants notamment par la réforme modifiant l'attribution de l'heure de 1<sup>ère</sup> chaire ; ces retraits sont sans conséquence sur les heures d'enseignement dont bénéficient les élèves et sur les taux d'encadrement.

*Remarques :*

- *La réduction du nombre de contrats d'assistants étrangers à hauteur de 200 emplois n'est pas répartie dans ce dossier, la répartition nécessite un travail préalable avec les académies.*
- *A la mesure budgétaire de 2000 emplois supprimés au titre des évolutions démographiques, il convient d'ajouter différentes mesures d'ajustement de périmètre entre programmes, la transformation d'emplois d'enseignants en personnel de direction pour faire face aux ouvertures d'établissements notamment, l'amélioration de l'encadrement dans les unités pénitentiaires.*
- *En ce qui concerne les HSE, un réajustement de dotation est effectué pour mettre en adéquation les besoins et les moyens budgétaires.*

S'agissant du constat de la rentrée 2006, il convient de se référer au document intitulé « Bilan de la rentrée scolaire 2006 dans le second degré public » qui présente les principales données sur les élèves, les structures et la scolarité.

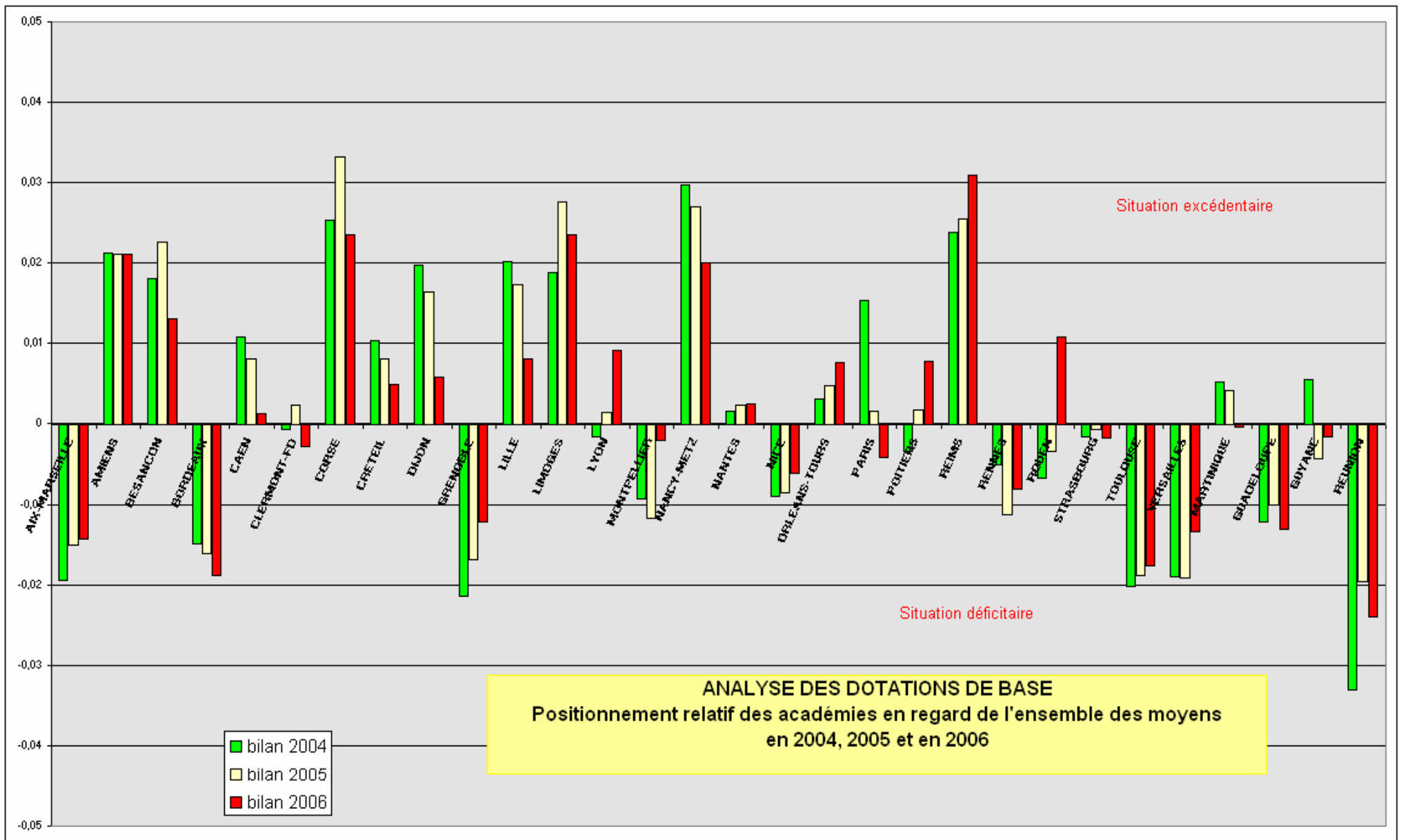
## **La situation relative des académies en moyens d'enseignement et de suppléance**

Le calcul des écarts de dotation inclut à la fois les moyens d'enseignement et de suppléance.

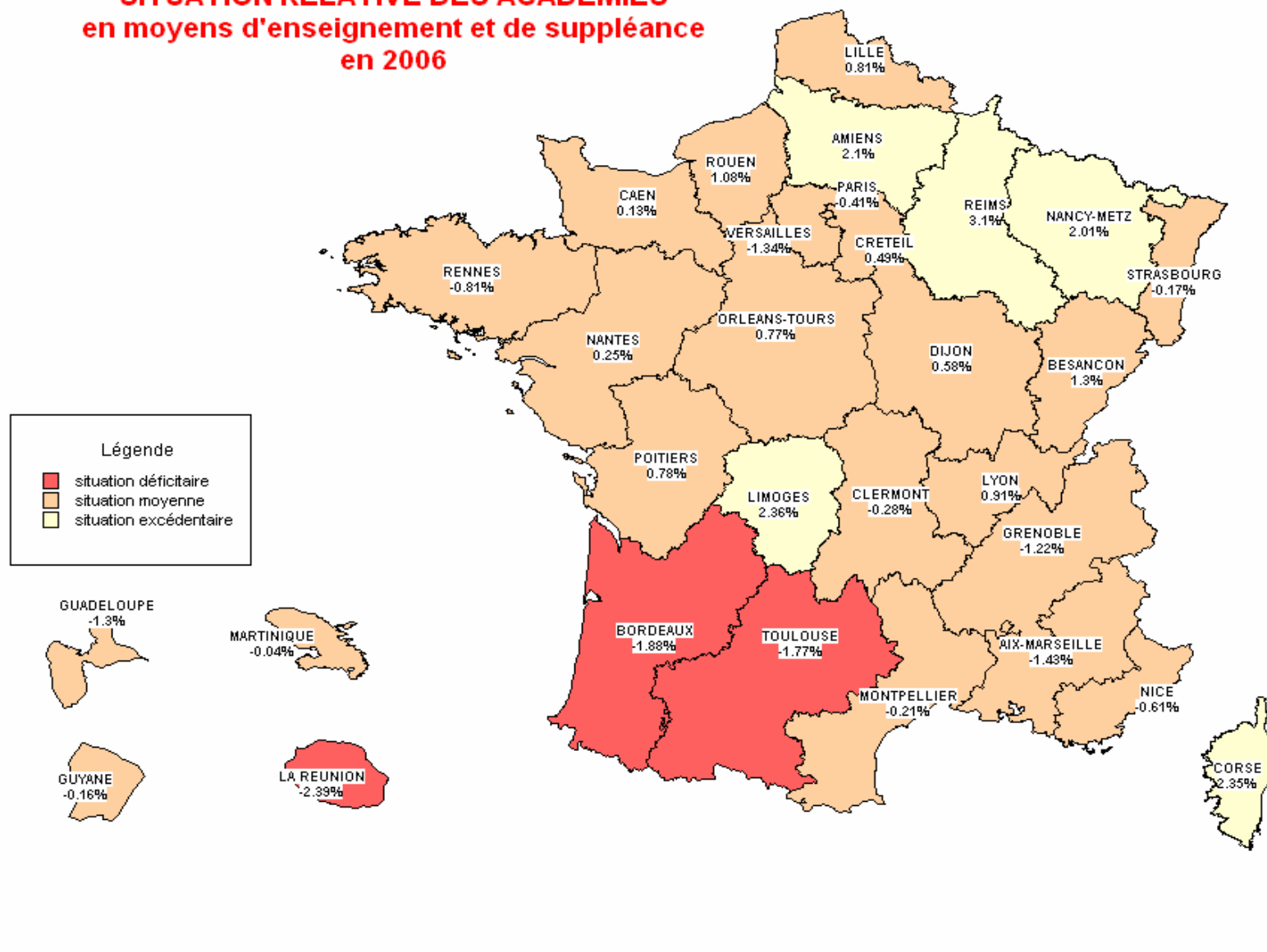
La situation relative des académies en moyens d'enseignement et de suppléance résulte du rapprochement de l'ensemble des moyens délégués à chaque académie et d'un calcul théorique de besoins nécessaires pour encadrer les élèves dans les différentes formations et pour suppléer les absences des enseignants.

Le calcul théorique des besoins d'enseignement est effectué par type d'établissement, collèges, lycées, lycées professionnels, EREA ; il prend en compte le coût différencié des formations et intègre les critères territoriaux et sociaux. Il est également tenu compte de la fluidité des parcours afin de ne pas pénaliser les académies où les redoublements sont les plus faibles.

Le graphique ci-après présente le positionnement relatif des académies en 2004, 2005 et 2006 ; la carte concerne l'analyse de la rentrée 2006.



**MESURE DES ECARTS DE DOTATION ENTRE ACADEMIES**  
**SITUATION RELATIVE DES ACADEMIES**  
**en moyens d'enseignement et de suppléance**  
**en 2006**



## • LE REMPLISSAGE DES STRUCTURES

Les cartes pages suivantes présentent la situation relative des académies, en collèges, L.P, lycées pré-bac et BTS, au regard de l'indicateur de remplissage des structures.

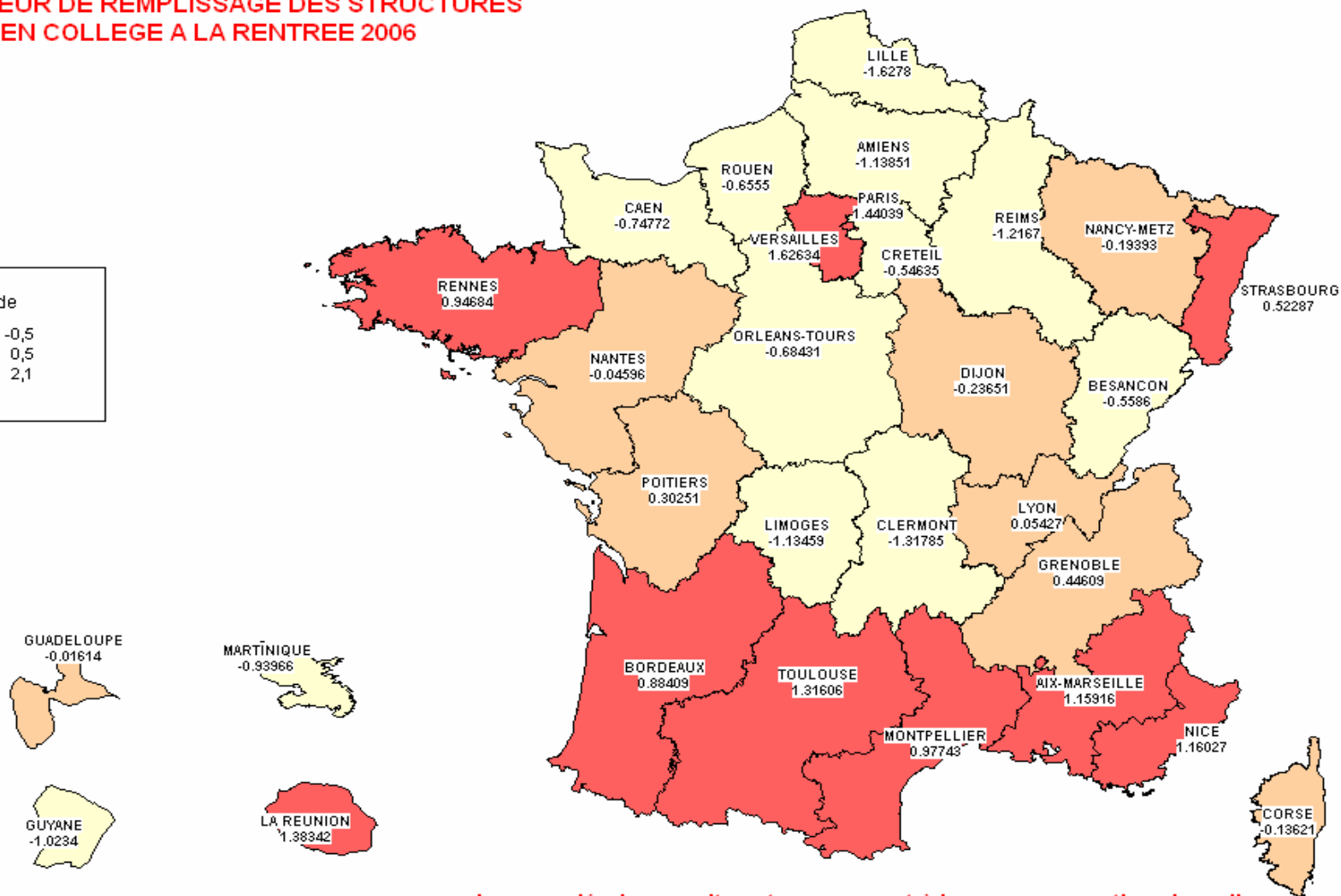
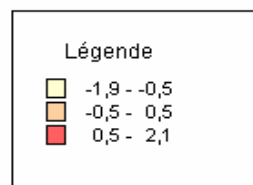
L'indicateur de remplissage combine la taille des divisions (E/D, nombre d'élèves par division) et la taille des structures (divisions ou groupes) à travers le E/S (nombre moyen d'élèves dans les divisions ou groupes pondéré par le nombre d'heures d'enseignement effectué dans ces structures).

En collège, l'indicateur de remplissage intègre le poids de la ruralité d'une part et le poids de l'éducation prioritaire (ZEP ou REP) d'autre part.

En Lycée, le taux de remplissage intègre le poids respectif des formations d'enseignement général et des formations technologiques de chacun des domaines « production » et « services ».

En L.P et en BTS, le taux de remplissage intègre le poids respectif des formations des domaines de la production et des services.

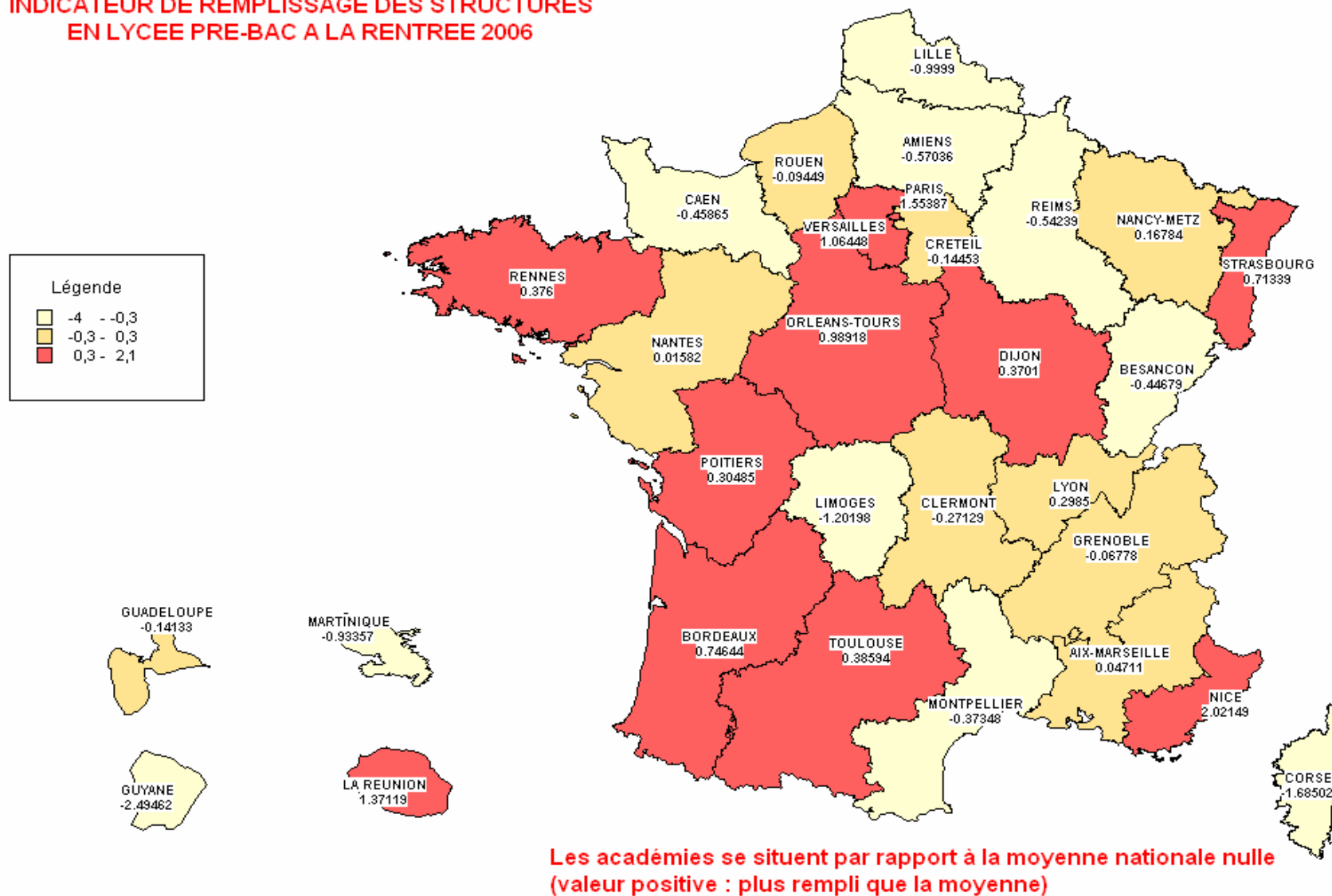
## INDICATEUR DE REMPLISSAGE DES STRUCTURES EN COLLEGE A LA RENTREE 2006



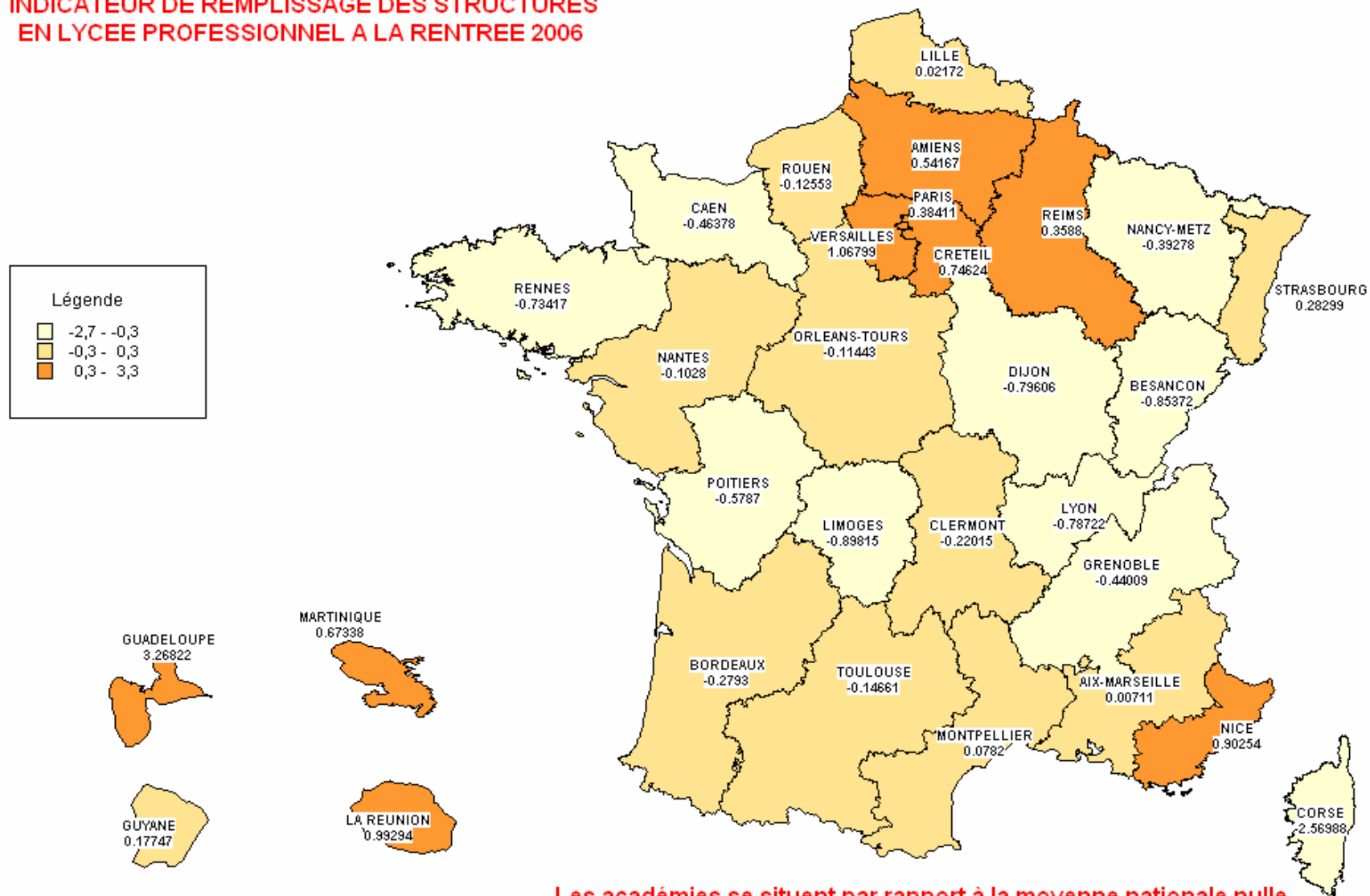
**Les académies se situent par rapport à la moyenne nationale nulle  
(valeur positive : plus rempli que la moyenne)**



## INDICATEUR DE REMPLISSAGE DES STRUCTURES EN LYCEE PRE-BAC A LA RENTREE 2006

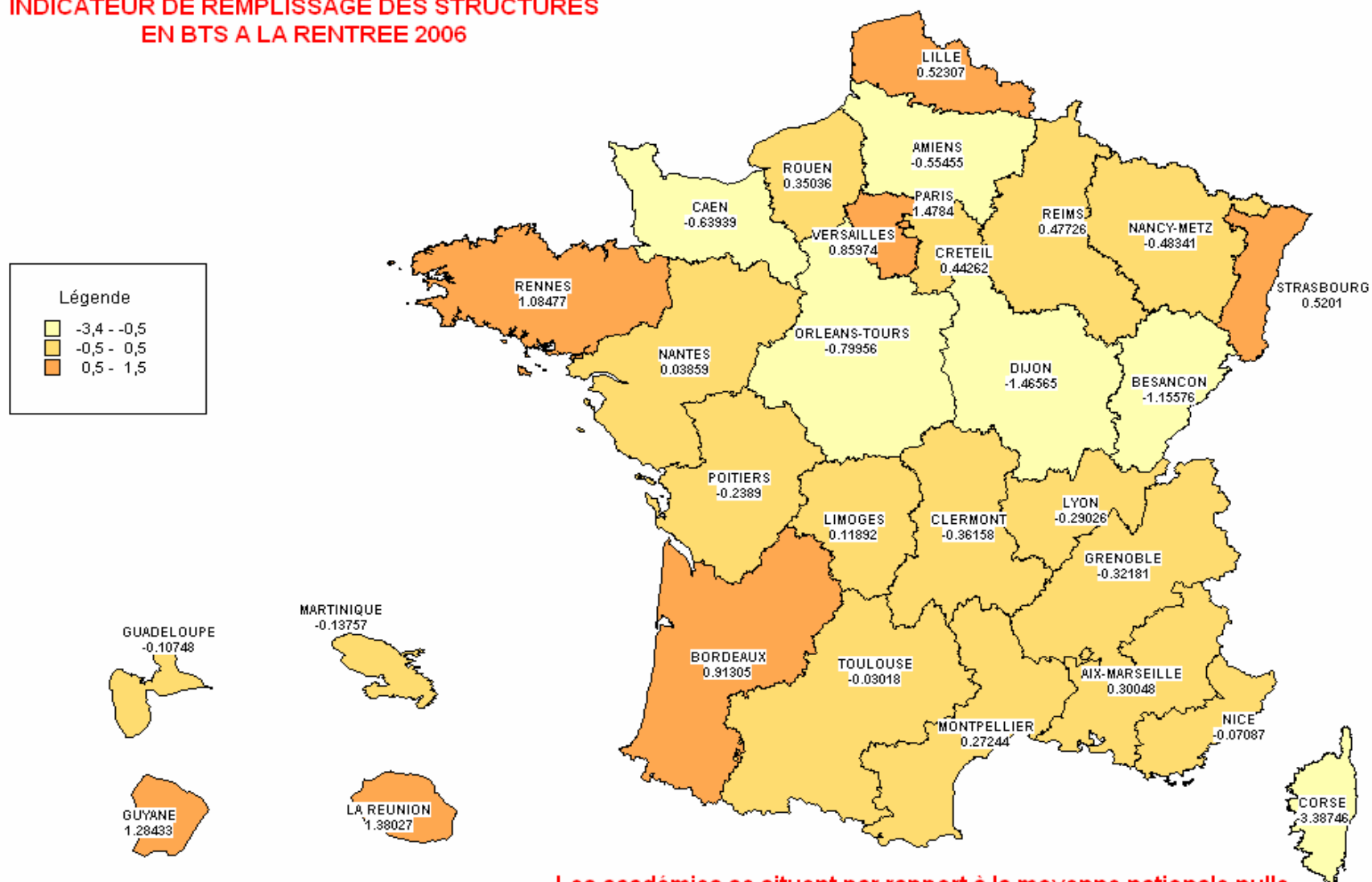


**INDICATEUR DE REMPLISSAGE DES STRUCTURES  
EN LYCEE PROFESSIONNEL A LA RENTREE 2006**



**Les académies se situent par rapport à la moyenne nationale nulle  
(valeur positive : plus rempli que la moyenne)**

## INDICATEUR DE REMPLISSAGE DES STRUCTURES EN BTS A LA RENTREE 2006



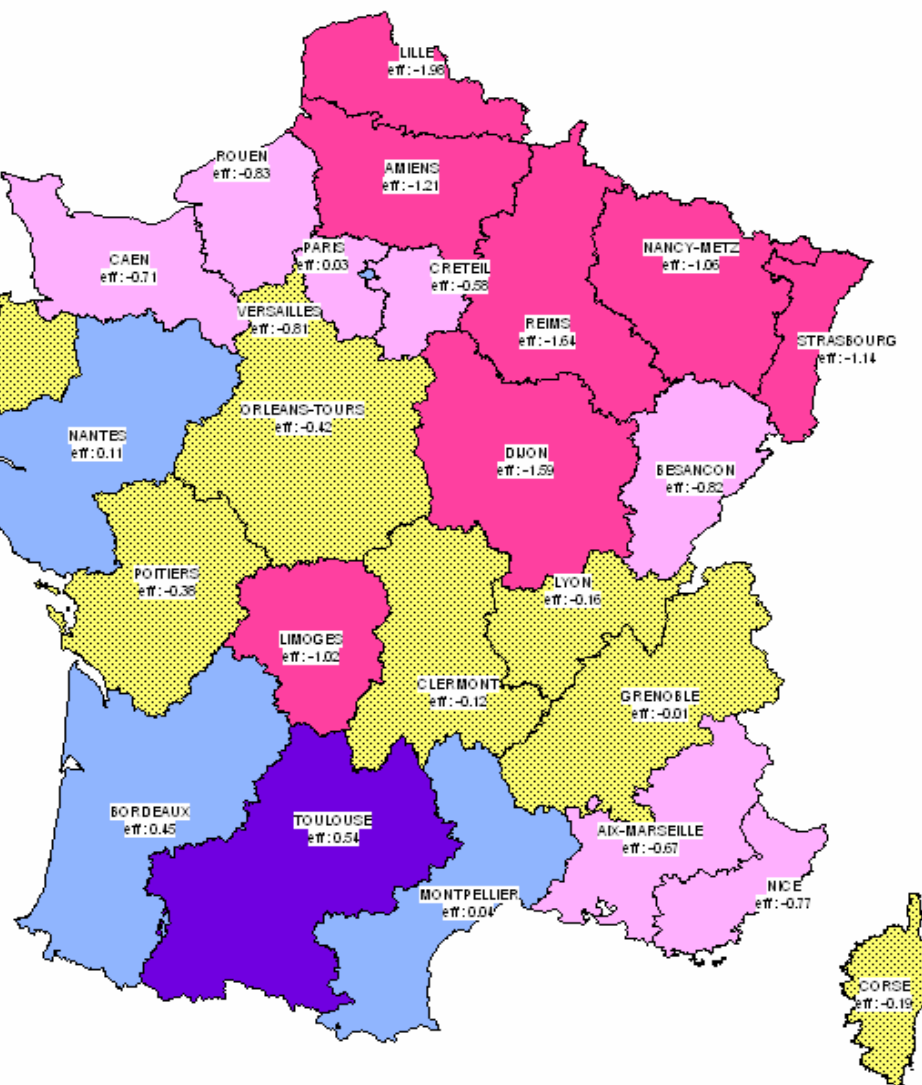
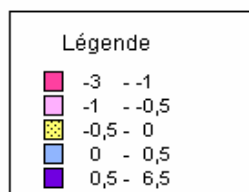
**Les académies se situent par rapport à la moyenne nationale nulle  
(valeur positive : plus rempli que la moyenne)**

# **Evolution prévue des effectifs à la rentrée 2007**

## EVOLUTION PREVUE DES EFFECTIFS ( en % ) DE 2006 à 2007

TOUS NIVEAUX  
y.c post bac et SEGPA

Moyenne nationale : - 0,55 %  
-24 757 élèves



**PROGRAMME « ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC  
DU SECOND DEGRE »**

**La dotation de la rentrée 2007**

## PROGRAMME "ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE "

## EMPLOIS D'ENSEIGNANTS

## EVOLUTION DES EMPLOIS A LA RENTREE 2007

	Emplois d'enseignants au 01/09/2006 (1)	EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET REEQUILIBRAGE DES DOTATIONS	UPI et dispositifs relais	VARIATION à la rentrée 2007		Décharges et mesures diverses
				En emplois	en % du stock	
AIX-MARSEILLE	17420,5	- 103	+ 22	- 81	- 0,46%	-139
AMIENS	13436,5	- 165	+ 17	- 148	- 1,10%	-104
BESANCON	7889,5	- 83	+ 8	- 75	- 0,95%	-63
BORDEAUX	17790	+ 76	+ 21	+ 97	+ 0,55%	-137
CAEN	8939,5	- 76	+ 10	- 66	- 0,74%	-72
CLERMONT-FERRAND	7557	- 34	+ 6	- 28	- 0,37%	-57
CORSE	1957	- 12	+ 2	- 10	- 0,51%	-13
CRETEIL	29416,5	- 179	+ 33	- 146	- 0,50%	-196
DIJON	10290	- 187	+ 11	- 176	- 1,71%	-78
GRENOBLE	18396,5	- 19	+ 20	+ 1	+ 0,01%	-151
LILLE	27678	- 486	+ 34	- 452	- 1,63%	-215
LIMOGES	4700	- 43	+ 3	- 40	- 0,85%	-38
LYON	17282	- 44	+ 19	- 25	- 0,14%	-141
MONTPELLIER	15208,5	- 13	+ 20	+ 7	+ 0,05%	-117
NANCY-METZ	16618	- 206	+ 17	- 189	- 1,14%	-131
NANTES	15781,5	- 5	+ 17	+ 12	+ 0,08%	-126
NICE	12295	- 96	+ 14	- 82	- 0,67%	-94
ORLEANS-TOURS	15437	- 93	+ 18	- 75	- 0,49%	-126
PARIS	12032,5	- 7	+ 7	0	0,00%	-95
POITIERS	10187,5	- 69	+ 11	- 58	- 0,57%	-81
REIMS	9332,5	- 188	+ 11	- 177	- 1,90%	-74
RENNES	13838	- 40	+ 13	- 27	- 0,20%	-110
ROUEN	12745	- 113	+ 15	- 98	- 0,77%	-98
STRASBOURG	12277	- 151	+ 13	- 138	- 1,12%	-92
TOULOUSE	15881	+ 62	+ 17	+ 79	+ 0,50%	-113
VERSAILLES	35106,5	- 236	+ 37	- 199	- 0,57%	-264
MARTINIQUE	3946	- 55	+ 8	- 47	- 1,19%	-27
GUADELOUPE	4260,5	+ 5	+ 8	+ 13	+ 0,31%	-31
GUYANE	2210	+ 75	+ 7	+ 82	+ 3,71%	-12
REUNION	8457,5	+ 27	+ 17	+ 44	+ 0,52%	-63
<b>ENSEMBLE</b>	<b>398 367</b>	<b>- 2 458</b>	<b>+ 456</b>	<b>- 2 002</b>	<b>- 0,50%</b>	<b>-3 058</b>

(1) non compris assistants étrangers

**LES HEURES ( HSE )  
DESTINEES AU REMPLACEMENT DE COURTE DUREE  
DANS LE SECOND DEGRE**

*Le budget, pour l'année 2007, prévoit une mesure de 56 Millions d'euros (+ 10 Millions d'euros par rapport au budget de l'année 2006) pour financer le remplacement de courte durée par des enseignants de l'établissement.*

*Le volume des heures disponibles pendant l'année scolaire 2007-08 correspondant a été réparti au prorata des besoins d'enseignement de chaque académie.*



**REPARTITION DES HEURES  
DESTINEES AU REMPLACEMENT DE COURTE  
DUREE**

Dotation année scolaire 2007-08

	Nombre d'HSE
AIX-MARSEILLE	60 699
AMIENS	45 198
BESANCON	26 196
BORDEAUX	62 329
CAEN	30 046
CLERMONT-FD	24 570
CORSE	6 254
CRETEIL	100 379
DIJON	34 095
GRENOBLE	64 004
LILLE	93 797
LIMOGES	15 189
LYON	58 611
MONTPELLIER	52 467
NANCY-METZ	54 627
NANTES	53 233
NICE	42 829
ORLEANS-TOURS	52 850
PARIS	37 838
POITIERS	34 036
REIMS	31 074
RENNES	46 713
ROUEN	43 546
STRASBOURG	41 253
TOULOUSE	54 780
VERSAILLES	124 676
MARTINIQUE	13 820
GUADELOUPE	15 119
GUYANE	7 808
REUNION	30 611

**LES HEURES ( HSE ) AUTRES QUE CELLES DESTINEES AU  
REEMPLACEMENT DE COURTE DUREE  
DANS LE SECOND DEGRE**

**Variation du stock**

*Le budget prévoit d'une part, pour l'année 2007, une mesure d'économie de 27 M€ et d'autre part une mesure positive pour l'année scolaire 2007-2008 de 16,8 M€. Ces mesures se traduisent par une variation du volume d'HSE pour l'année scolaire 2007-08 répartie ci-dessous par académie.*

**VARIATION DES HEURES ( HSE )  
HORS REMPLACEMENT DE COURTE DUREE**

	Variation en HSE
AIX-MARSEILLE	-13 163
AMIENS	-10 563
BESANCON	-5 838
BORDEAUX	-11 849
CAEN	-6 726
CLERMONT-FD	-4 693
CORSE	-1 375
CRETEIL	-22 647
DIJON	-7 065
GRENOBLE	-13 952
LILLE	-22 126
LIMOGES	-3 161
LYON	-13 581
MONTPELLIER	-11 619
NANCY-METZ	-11 781
NANTES	-11 387
NICE	-9 084
ORLEANS-TOURS	-12 555
PARIS	-4 427
POITIERS	-7 304
REIMS	-7 347
RENNES	-9 813
ROUEN	-10 510
STRASBOURG	-9 518
TOULOUSE	-11 028
VERSAILLES	-27 785
MARTINIQUE	-3 206
GUADELOUPE	-3 348
GUYANE	-1 520
REUNION	-6 485

# PROGRAMME VIE DE L'ELEVE

Emplois de personnels de santé et sociaux

# REPARTITION DES CREATIONS D'EMPLOIS DE PERSONNELS DE SANTE ET SOCIAUX

Les mesures de créations d'emplois inscrites sur le programme « Vie de l'élève » au titre de la rentrée 2007 sont les suivantes:

- **300** emplois d'infirmières
- **50** emplois d'assistantes sociales
- **10** emplois de médecins scolaires

Ces mesures sont réparties entre les académies dans les conditions exposées ci-après.

## ***LES INFIRMIERES***

La mesure de création de **300 emplois d'infirmières** s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la « loi sur l'école ». Elle relève d'un plan pluriannuel visant d'une part, à doter à terme chaque établissement d'une infirmière de référence pour améliorer les conditions de soins, d'écoute et d'assistance de l'ensemble de la population scolaire, et d'autre part à accentuer l'effort en faveur des élèves des secteurs géographiques confrontés à un contexte socio-économique difficile.

Compte tenu de ces éléments,

- la moitié des emplois a été attribuée au prorata des EPLE restant à couvrir.
- le solde a été réparti dans les académies ayant un nombre d'établissements classés « ambition-réussite » supérieur à la moyenne nationale, et dans celles dont les taux d'encadrement sont les moins favorables.

Par ailleurs, une réserve de gestion a été constituée pour les collectivités d'outre-mer et pour procéder en cours d'exercice aux ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires.

## ***LES ASSISTANTES SOCIALES :***

Sur les 50 créations prévues en loi de finances, **43 emplois d'assistantes sociales** sont attribués en accompagnement du plan « ambition-réussite », dans les académies où le dispositif touche un nombre important d'élèves et d'établissements.

Par ailleurs, une réserve de gestion a été constituée pour les collectivités d'outre-mer et pour procéder en cours d'exercice aux ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires.

## ***LES MEDECINS SCOLAIRES :***

La répartition des **10 emplois de médecins scolaires** vise à améliorer la prise en charge des élèves dans les académies où le taux d'encadrement est défavorable par rapport à la moyenne nationale.

Par ailleurs, 1000 postes d'assistant pédagogique sont créés sur le programme vie de l'élève pour accompagner les élèves en difficulté scolaire.

## PROGRAMME VIE DE L'ELEVE

ACADEMIES	PERSONNELS DE SANTE ET SOCIAUX : mesures de rentrée au 01/09/2007					
	Médecins		Infirmières		Assistantes sociales	
	Rappel ETP 2006	Créations 01/09/2007	Rappel ETP 2006	Créations 01/09/2007	Rappel ETP 2006	Créations 01/09/2007
AIX MARSEILLE	83,35	1	297,78	14	134,87	6
AMIENS	43,78	1	202,21	16	93,01	3
BESANCON	26,50		139,00	3	44,05	
BORDEAUX	77,34		264,03	17	86,64	
CAEN	38,42		150,81	7	52,77	
CLERMONT-FD	29,84		157,66	4	47,99	
CORSE	7,24		37,69	1	14,07	1
CRETEIL	131,32		479,92	17	282,76	5
DIJON	40,23		172,80	5	55,98	
GRENOBLE	83,00	1	303,53	10	110,97	
LILLE	134,22		507,04	15	207,74	7
LIMOGES	14,00		95,00	3	27,50	
LYON	74,71		296,89	8	130,91	2
MONTPELLIER	52,43		235,60	9	87,97	
NANCY METZ	61,65		261,74	11	95,12	
NANTES	84,15	1	289,23	16	116,62	1
NICE	38,27	1	158,75	9	65,98	
ORLEANS TOURS	54,01		242,45	16	83,54	2
PARIS	27,04		127,75	9	76,71	
POITIERS	43,01		158,22	11	48,26	
REIMS	36,02		155,81	5	51,67	
RENNES	77,60	1	287,90	3	98,49	
ROUEN	49,58	1	212,18	8	84,74	2
STRASBOURG	44,66		164,72	9	74,12	
TOULOUSE	62,40		262,98	13	91,12	
VERSAILLES	176,07		570,77	17	271,84	5
MARTINIQUE	15,20	1	58,61	4	26,19	1
GUADELOUPE	15,00	1	62,00	3	31,00	1
GUYANE	8,00		35,00	10	15,00	3
REUNION	29,00	1	128,00	12	54,00	4
<b>France métro.+DOM</b>	<b>1 658,03</b>	<b>10</b>	<b>6 516,53</b>	<b>285</b>	<b>2 661,63</b>	<b>43</b>
<b>COM</b>		<b>0</b>	<b>71,00</b>	<b>4</b>	<b>29,33</b>	<b>1</b>
<b>Total France</b>		<b>10</b>	<b>6 587,53</b>	<b>289</b>	<b>2 690,96</b>	<b>44</b>
<b>moyens en attente de répartition</b>		<b>0</b>		<b>11</b>		<b>6</b>
<b>BUDGET 2007</b>		<b>10</b>		<b>300</b>		<b>50</b>